

CHRONIQUE DU MOIS DE JANVIER 1950

Le 19 janvier, au siège de l'Institut des Belles Lettres Arabes, M. Jean Mons, Résident Général de France, a remis les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur au R. P. Demeersman, fondateur et président de cet Institut. S. A. le Bey s'était fait représenter à cette cérémonie à laquelle assistaient les Ministres et les plus hautes personnalités françaises et tunisiennes.

M. Jean Mons a rappelé la carrière déjà si belle et si féconde du R. P. Demeersman. Il a rendu hommage au fondateur de l'Institut des Belles Lettres Arabes, remarquable instrument de coopération et de compréhension franco-musulmanes. Le Résident Général a conclu en ces termes : « L'élite a pour mission, dans ce pays, de rechercher tous les points de contact et de rencontre — le R.P. Demeersman nous montre le chemin : imitons-le. »

Le Résident Général a inauguré le 20 janvier, à Mégrine, dans la banlieue de Tunis, une usine de raffinage des huiles d'olive, construite par la Société Franco-Tunisienne de raffinage.

Cette usine, qui est équipée avec le matériel le plus moderne, a été construite en cinq mois, avec le concours de constructeurs et d'entrepreneurs tunisiens. Elle met à la disposition de tous les oléiculteurs de la Régence des installations qui permettent de raffiner 10.000 tonnes d'huile par an. Mille tonnes d'huile peuvent y être entreposées. Ainsi la clientèle de l'extérieur sera-t-elle assurée de trouver constamment, sur place, des qualités huile qu'on ne pouvait guère se procurer jusqu'à présent qu'en France et en Italie.

Le Résident Général a félicité les promoteurs de cette réalisation, à laquelle Français et Tunisiens ont étroitement collaboré, et dont l'économie tunisienne retirera un grand profit.

Les « Journées du Tourisme Tunisien » ont été inaugurées le 17 janvier, par S. E. Mohamed Mzali, Ministre du Commerce et de l'Artisanat.

Dans l'allocation qu'il a prononcée à l'ouverture de la première séance, le Ministre a annoncé que l'Office Tunisien du Tourisme venait d'être créé. Il a affirmé que le tourisme pouvait et devait devenir un des secteurs les plus propices et plus actifs de l'économie tunisienne.

La Troupe Nationale Egyptienne a joué, au cours du mois de janvier, plusieurs pièces de son répertoire sur la scène du Théâtre Municipal de Tunis.

Avant de quitter Tunis pour Sousse et Sfax, elle a donné, sur l'initiative de la Municipalité de Tunis, une représentation de gala en l'honneur de S. A. le Bey. Le Résident Général a assisté à la représentation dans la loge beylicale. On remarquait dans la salle les plus hautes personnalités françaises et tunisiennes. Pendant un entr'acte le chef de la troupe, Youssef Bey Wahby a été félicité par S. A. le Bey et par le Résident Général.

Le 26 janvier, la Troupe Nationale Egyptienne a été reçue par M. Paye, Directeur de l'Enseignement, en même temps que les dirigeants et les membres des sociétés théâtrales tunisiennes. Le même jour, le Résident Général de France et Mme Jean Mons ont donné, en l'honneur de la Troupe une réception à laquelle assistaient les Ministres, les Notables de la Médina et les plus hautes personnalités du Protectorat.

LA VIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 23 janvier 1950, sous la Présidence de M. Jean Mons, Résident Général de France à Tunis. Le Conseil des Ministres a approuvé les grandes lignes du Budget de l'Etat pour l'exercice 1950-1951 qui doit être présenté à l'agrément du Gouvernement Français. Le Conseil des Ministres a été tenu au courant des études conduites par l'Administration en vue d'améliorer la situation des travailleurs agricoles.

CONSEIL DE CABINET

Le Conseil de Cabinet s'est réuni le mardi 10 janvier 1950, sous la présidence de S.E. Mustapha Kaak, Premier Ministre du Gouvernement Tunisien.

Après examen des questions financières relevant de sa compétence, le Conseil a mis au point un projet de texte définissant les attributions et portant réorganisation du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

Au cours de sa réunion du 24 janvier, le Conseil a entendu un exposé de M. le Commissaire à la Reconstruction sur l'Urbanisme et l'Habitat et arrêté les directives propres à définir l'aide financière de l'Etat à la Construction privée.

LA DELEGATION MIXTE

La Délégation Mixte s'est réunie le samedi 21 janvier 1950 au siège de l'Assemblée sous la présidence de M. Mohamed ben Romdane, Président de la Section Tunisienne du Grand Conseil, assisté de M. Marcel Casabianca, Président de la Section Française.

L'ordre du jour comportait l'examen des questions dont le détail intéressait le Premier Ministre, le Secrétaire Général du Gouverne-

ment Tunisien, les Ministres de l'Agriculture et de la Santé Publique, les Directeurs de l'Instruction Publique, des Travaux Publics et de l'Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones.

REORGANISATION DU MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Ministère du Commerce et de l'Artisanat a été réorganisé par décret du 12 janvier 1950.

Il n'était, en effet, outillé que pour une mission temporaire : la répartition des produits contingentés. Sa structure et son organisation ne lui permettaient pas d'accomplir sa mission permanente du temps de paix. C'est pourquoi il était devenu nécessaire de le réorganiser en fonction de la situation actuelle qui requiert, notamment, un accroissement des échanges. Ce Ministère aura pour tâche essentielle de promouvoir, dans tous les domaines, une politique propre à restaurer, à assainir, à orienter et à développer la fonction commerciale. Cette Administration devra faciliter, par la recherche de débouchés, l'écoulement d'une production locale de plus en plus abondante et diversifiée. Elle assurera, en outre, une collaboration aussi étroite que possible entre producteurs et distributeurs de manière à satisfaire les exigences légitimes de la masse des consommateurs.

Pour accomplir sa tâche, le Ministère du Commerce et de l'Artisanat comprend :

Un Service du Commerce, notamment chargé d'organiser le marché intérieur et d'assurer à la population civile de la Tunisie un approvisionnement normal pour ce qui est des denrées et produits contrôlés par le Ministère. Ce Service doit recenser les besoins et les ressources, élaborer et réaliser les programmes d'importation et d'exportation en faisant appel à des apports extérieurs lorsque la production locale est insuffisante et, dans le cas contraire, en recherchant des débouchés pour les produits locaux en excédent.

A ce Service sont rattachés deux Offices autonomes administrés par des Conseils au sein desquels sont représentés les Corps élus et les organismes professionnels.

Il s'agit d'une part de l'Office Tunisien de Standardisation qui assure un contrôle technique de la production tunisienne à l'exportation et prospecte les marchés extérieurs, d'autre part de l'Office Tunisien du Tourisme, nouvellement créé pour coordonner les activités tendant à favoriser le tourisme.

Le Ministère du Commerce et de l'Artisanat comprend également le Service des Industries Diverses qui a pour mission d'assurer le développement et le contrôle de nombreuses industries dont la plupart sont nées de la guerre et d'adapter progressivement aux besoins extérieurs notre production locale.

Enfin, de cette Administration relève le Service de l'Artisanat chargé d'organiser la production artisanale, de lui assurer des débouchés et de contribuer ainsi au développement économique et social du pays. Un Comité Supérieur de l'Artisanat est chargé, sous la présidence du Ministre du Commerce et de l'Artisanat d'orienter l'action

gouvernementale en matière artisanale et de coordonner dans ce domaine, l'activité des différents Services intéressés.

Ainsi réorganisé le Ministère du Commerce et de l'Artisanat sera mieux à même de remplir la mission qui lui est dévolue.

LA VIE FINANCIÈRE

Durant le premier mois de l'année la Direction des Finances a poursuivi son activité dans les secteurs suivants :

En matière budgétaire s'est poursuivie l'étude et la mise au point du projet de budget qui doit être prochainement soumis à l'examen du Grand Conseil de la Tunisie.

La Direction des Finances a, d'autre part, prêté son concours aux travaux de la Commission d'Intégration dans le nouveau cadre des Secrétaires d'Administration tant en ce qui concerne l'intégration des agents relevant de ses propres services qu'en ce qui concerne les questions d'ordre général.

Poursuivant leur politique d'aide aux agriculteurs sous ses différentes formes les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont procédé dans les Caïdats du Sahel, de la Région de Sfax et dans certains caïdats du Sud à la distribution de prêts spéciaux aux oléiculteurs et oléifacteurs dans le but de permettre à ceux-ci de disposer de la trésorerie indispensable pour assurer les travaux de cueillette sans être contraints de subir les conditions des spéculateurs. Ces moyens de crédits s'inscrivent dans le programme général élaboré par le Gouvernement en vue d'enrayer la chute des cours qui pouvait être provoquée par l'abondance de la récolte. Les prêts consentis à ce titre se sont élevés en tout à 106 millions environ.

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont, par ailleurs, été chargées de la répartition de crédits s'élevant à 280 millions au total, prélevés sur le don du Gouvernement métropolitain au profit des victimes de la sécheresse. Ces crédits sont affectés à des prêts à moyen terme, à taux très réduit, au profit des cultivateurs éprouvés en vue, soit de la reconstitution des cheptels de labours ou des cheptels ovins, soit de la constitution de groupements coopératifs de motoculture. Des instructions utiles ont été données aux caïds intéressés qui procèdent dès à présent aux études préalables à la répartition.

En matière de crédit la Commission d'attribution des lettres de crédit démarrage a tenu à la Direction des Finances, le 9 janvier 1950, une réunion au cours de laquelle la garantie de l'Etat a été accordée pour un montant de 274.350.000 francs.

D'autre part, la Commission du Fonds de Mutualité s'est réunie le 13 janvier 1950 et a procédé à l'examen de 14 dossiers sur lesquels 10 ont été retenus; parmi les demandes retenues, figurent celles d'une coopérative de grignons et de plusieurs caves coopératives viticoles qui ont obtenu soit des prêts à long terme, soit la garantie du Fonds

de Mutualité et de Financement pour des prêts à court et à long terme, soit des bonifications d'intérêt.

Enfin la Commission Consultative d'attribution des lettres d'établissement, de garantie et d'agrément a, au cours de sa réunion du 18 janvier, procédé à l'examen de 15 dossiers se répartissant ainsi :

Lettres d'établissement

Le Comité a émis un avis favorable pour l'accord d'exemptions fiscales aux entreprises suivantes :

- 2 compagnies de recherche de pétrole;
- une usine de peinture;
- une société de pêche;
- une fabrique de chaussures;
- un atelier de moulinage de soie et de coton;
- trois sociétés de conditionnement et de vente des huiles d'olives;
- une société de constructions frigorifiques;
- une usine de conserves.

Lettres de garantie

Deux demandes sur sept présentées ont été agréées par le Comité pour un montant global de 22,2 millions de francs; elles intéressent deux conserveries.

Lettres d'agrément

Une compagnie de transport public a recueilli l'accord du Comité consultatif pour le bénéfice d'une lettre d'agrément.

A l'Office Tunisien de cotation des valeurs mobilières le mois de janvier a été marqué par l'inaction totale : en raison de la grève du personnel des Banques l'Office n'a tenu aucune séance depuis le 1^{er} janvier.

LA VIE SOCIALE

La séance tenue le 23 novembre 1949 par la Commission Centrale de Révision des Salaires a été signalée, à cette place, en son temps. A la suite de cette consultation et en attendant qu'il devienne possible de revenir à un système de détermination conventionnelle des rémunérations ouvrières, la décision a été prise de procéder à un relèvement général des salaires minimums réglementaires dans l'industrie, le commerce et les professions libérales. La mesure a été réalisée par un décret du 19 janvier 1950, aux termes duquel est intégrée dans les dits salaires minimums, à compter du 1^{er} janvier 1950, l'indemnité de cherté de vie allouée aux travailleurs depuis le 1^{er} septembre 1948, préalablement majorée de 50% dans les grandes villes et de 25% dans l'intérieur. L'indemnité spéciale de 4 Fr. par demi-journée de travail due aux travailleurs de Tunis et de sa banlieue depuis le 1^{er} janvier 1948 est, en outre, portée à 10 francs.

Le tableau ci-après traduit en chiffres, pour les grandes villes et réserve faite de l'indemnité spéciale visée au paragraphe précédent, le résultat de ces dispositions :

	SALAIRE MINIMUM HORAIRE				au 1-1-50
	au 1-1-1948	au 1-9-48			
		Pal	Cherté de vie	Total	
Manœuvre	31.40	31.40	7.90	39.30	43.30
Demi-ouvrier	43.90	43.90	11 »	54.90	60.40
Ouvrier qualifié	52.20	52.20	13.10	65.30	71.90

Un autre décret, du 19 janvier également, institue des conseils de prud'hommes tunisiens et abroge, sous réserve de dispositions transitoires, le décret du 17 décembre 1936 instituant des Commissions Arbitrales du Travail.

Réclamée depuis longtemps par les milieux ouvriers et les organisations syndicales l'institution de juridictions prud'hommales en Tunisie avait été préparée par une loi française du 19 avril 1939 qui règle la question, à l'égard des justiciables des tribunaux français, suivant des dispositions très voisines de celles du Code du Travail. L'application de cette loi a été différée en raison des événements. Il convenait d'ailleurs que ses prescriptions fussent complétées par la création parallèle d'une juridiction du même type, compétente à l'égard des justiciables des tribunaux tunisiens.

Tel est l'objet du décret précité qui lève les difficultés d'ordre juridique rencontrées lors de la recherche d'une solution convenable à ce délicat problème.

Après la publication de ce texte on peut dire que, sur le plan législatif, l'organisation des juridictions prud'hommales en Tunisie, est chose faite, au bénéfice de tous les travailleurs, sans distinction de nationalité.

Sur le plan pratique, quelques délais seront sans doute nécessaires pour préparer les élections des conseillers prud'hommes et procéder à la mise en place définitive des nouvelles juridictions.

Des grèves d'une certaine ampleur se sont produites dans diverses mines de fer et de phosphates au cours des deux mois écoulés. Elles sont en voie d'apaisement. A Metlaoui et à Redeyef, sièges d'extraction principaux de la Compagnie de Gafsa, le travail a repris dès le milieu de janvier et les nouvelles normes de rendement sont appliquées. A Kalaa-Djerda et à Moularès, les ouvriers du jour sont au complet. A Djérissa, 756 ouvriers étaient au travail le 18 janvier, soit plus de la moitié de l'effectif normal. A M'Dilla, la détente est moins marquée.

La majorité du personnel des banques a, de son côté, cessé le travail. Les revendications posées portent essentiellement sur les conditions de rémunération des catégories les moins favorisées et l'aménagement des avantages familiaux.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Après une période plus calme au moment des fêtes, la vie intellectuelle a repris toute son activité.

L'Alliance Française a présenté ce mois-ci à ses auditeurs, M. Robert Merle, Prix Goncourt 1949, qui a traité les sujets suivants : « L'Esprit et l'Humour », et « le Roman Américain et le Public Français », et a présidé à une discussion sur le « Roman et le Théâtre ». M. Jérôme Carcopino, de l'Institut, a parlé du « Périple d'Hannon » et d'« Un langage secret chez les premiers chrétiens ». Enfin, M. Hartweg a rendu compte d'un séjour de trois mois « Chez les Pygmées », en faisant projeter deux films documentaires.

Dans le cadre des conférences de l'Essor, M. Vézart, professeur de lettres, a révélé à son public « Un poète français inconnu : Arsène Vermeuzou » et le Docteur Cohen-Hadria a ouvert un débat sur « l'Éducation Sexuelle ».

Au Cercle des Amitiés Africaines, en présence de S. E. Sidi Mzali, Ministre du Commerce, l'abbé de Lapparent, géologue, a traité de « La Grandeur et la misère de la terre ».

Il faut enfin noter une série de six conférences de l'abbé Jolivet, Doyen de la Faculté catholique de philosophie de Lyon, sur l'existentialisme, et les trois premières d'une autre série, faites par l'abbé Gelin, professeur d'Écriture Sainte à Lyon, sur la Bible.

Au Théâtre Municipal, la première partie de la « saison lyrique » s'est poursuivie par la présentation de « Pelléas et Mélisande », des « Noces de Figaro », de « L'Enlèvement au Sérail », de « L'Arlésienne » et du « Barbier de Séville ». Puis ces spectacles ont laissé place à la Troupe Royale du Caire, qui a présenté un programme de théâtre arabe.

Mentionnons, en outre, la représentation de « Plume au Vent », par les Galas Karsenty.

Les Concerts Municipaux, arrêtés au début du mois, en raison de la fréquence des spectacles lyriques, ont repris avec un récital du violoncelliste Paul Tortelier, qui s'est fait entendre aussi à l'Alliance Française en compagnie de la cantatrice Gisèle Peyron.

On a entendu ensuite, toujours sous la direction de M. Jean Clergue, la harpiste Odette le Dentu, puis la pianiste Annie d'Arco.

Les Jeunesses Musicales de France ont de leur côté présenté un remarquable concert de musique de Chambre avec le concours du Quatuor Pascal.

Enfin un récital a été donné par le pianiste Jean Germain et la cantatrice Béatrice Verdier, à la salle des fêtes du Lycée Carnot.

L'Alliance Française a présenté à Tunis et à Bizerte une exposition de dessins originaux des maîtres français du XVIII^e siècle, vendus au profit des œuvres des cheminots.

Le peintre tunisien Hatim El Mekki a exposé des dessins et des gouaches à la Galerie ARS.

Le Prix de Carthage a été décerné le 26 janvier à M. Lucien Golvin pour son livre sur « Les tissages décorés d'El-Djem et de Djebeniana ». Cet ouvrage a été édité à Tunis sous l'égide de l'Institut des Belles Lettres Arabes.